

Audioprothèses : premiers chiffres sur la pleine application de la réforme 100% Santé

Santéclair dispose à la fois de son réseau d'audioprothésistes partenaires et de son service de tiers-payant (TP+) auprès des autres audioprothésistes, deux sources pour obtenir une vision large des prises en charge réalisées en France dans le domaine des aides auditives. Grâce à ces outils Santéclair est d'ores et déjà en mesure de présenter de premiers éléments statistiques, sur près de 5 000 audioprothèses vendues en janvier 2021, un mois seulement après la mise en place complète des dispositions du 100% Santé en audiologie.

Les équipements de classe I : 34% dans le réseau, 51% hors réseau

Les assurés bénéficiaires des services Santéclair ont acquis un équipement de classe I dans un tiers des cas (34%) lorsqu'ils se sont équipés au sein du réseau, et dans la moitié des cas (51%) lorsqu'ils l'ont fait en dehors du réseau. Par ailleurs, le prix moyen des équipements de classe I est significativement inférieur dans le réseau (868 €) qu'en dehors du réseau (948 €).

Sur le marché libre des équipements de classe II : 21% des assurés sans reste-à-charge dans le réseau

La différence entre le prix moyen des équipements de classe II vendus dans le réseau (1214 €) et hors réseau (1612 €) atteint environ 400 € du fait de la capacité de négociation dont dispose Santéclair auprès de ses partenaires audioprothésistes. C'est ce qui permet aux assurés bénéficiaires de nos services de pouvoir s'orienter, lorsqu'ils en ont le besoin, vers un équipement de classe II avec moins de contrainte financière : ils restent 21% à ne faire face à aucun reste-à-charge même en choisissant une audioprothèse de classe II (versus 5% hors-réseau), et lorsqu'ils ont un reste-à-charge il est en moyenne plus de deux fois inférieur dans le réseau (325 €) par rapport au hors réseau (756 €).

Une action des réseaux bénéfique à tous : assurés, OCAM, audioprothésistes partenaires

Ces premiers chiffres détaillant la répercussion des dispositions de la réforme du 100% Santé en aides auditives sur les comportements d'achat semblent, à ce stade, clairement indiquer que la réforme fonctionne pour favoriser l'accès aux soins. Ces chiffres montrent aussi tout l'intérêt que conservent les réseaux de soins en audioprothèses pour optimiser l'accès aux équipements les plus performants tout en maintenant une pression tarifaire acceptable par tous :

- Les assurés peuvent plus facilement opter pour un équipement de classe II puisqu'ils sont quatre fois plus nombreux dans le réseau qu'en dehors à ne pas avoir du tout de reste-à-charge sur cette catégorie d'équipement, et pour ceux qui ont un reste-à-charge il est en moyenne deux fois moins important.
- Les OCAM disposant de nos services voient leur contribution moyenne pour l'achat d'une audioprothèse de classe I être réduite de 80 € lorsque leurs assurés s'équipent chez un audioprothésiste du réseau Santéclair (où les tarifs négociés sur la classe I sont inférieurs au tarif plafond prévu dans le 100% Santé), alors qu'elle n'est augmentée en moyenne que de moins de 40 € lorsqu'ils s'y équipent d'une audioprothèse de classe II.
- Les audioprothésistes partenaires consentent des tarifs plus ajustés sur leurs équipements mais voient, en contrepartie, leur part de vente d'équipements de classe II à nos assurés s'établir près de 20 points au-dessus par rapport aux ventes réalisées sur ce même public en dehors de notre réseau.

C'est fort de ce triple constat que Santéclair est fier de témoigner, une fois de plus, de son savoir-faire spécifique pour favoriser l'accès à des soins de qualité pour ses 10 millions de bénéficiaires. En matière d'audioprothèses nous voyons que nous répondons à la fois présent pour accompagner la réforme du 100% Santé en participant à la rendre effective sur le terrain, et pour la compléter afin de démocratiser au mieux l'accès du plus grand nombre aux équipements n'entrant pas directement dans le cadre de la réforme et restés à prix libres.

Il faudra cependant attendre quelques mois encore pour disposer du recul nécessaire afin de savoir si le niveau d'équipement des Français augmente durablement et dans quelles proportions.

À propos de SANTÉCLAIR

À la croisée des chemins entre les patients, les professionnels de santé et les organismes complémentaires d'assurance maladie, Santéclair est une véritable plateforme d'orientation en santé. Depuis 2003, Santéclair innove pour créer un écosystème de services garantissant à tous ses bénéficiaires un juste accès aux soins : 55 mutuelles et assurances clientes, 10 millions de bénéficiaires, 7 600 professionnels de la santé partenaires, 97 % des utilisateurs de nos services les recommandent.